

ACADÉMIE OLYMPIQUE EN GRÈCE

*Le mémoire qui suit sera présenté aux membres du C. I. O. à la cession de Rome.
Il sera décidé, à ce moment-là, si la fondation de cette Académie se justifie.*

M É M O I R E

pour la fondation d'une Académie olympique en Grèce.
Also in english text in the present bulletin).

Une Académie olympique pourrait être fondée par le Comité hellénique des Jeux olympiques, au cas où le Comité international olympique accepterait de lui donner sa haute protection.

Le but du projet d'Académie olympique est de propager l'idée olympique et ses idéaux en concourant à l'éducation et à l'entraînement des jeunes gens pour faire d'eux les dignes propagateurs des idéaux olympiques. Pour atteindre ce but, l'Académie olympique inviterait en Grèce chaque année des chefs des Institutions olympiques, des spécialistes et des jeunes étudiants de toutes les parties du monde pour suivre un cours spécial qui aurait lieu pendant les vacances des hautes écoles et universités.

Le programme comprendrait :

- a) Histoire des Jeux olympiques, dans l'ancien temps et dans le notre.
- b). La théorie générale des sports et de l'éducation physique.
- c) La Philosophie, les Arts et les Sciences sociales ou, en d'autres mots, le cadre spirituel de la culture physique, combiné avec la pratique de l'entraînement physique, aussi bien que la musique, le chant choral, etc.

Ce cours serait tenu dans le voisinage de la ville d'Athènes, en attendant qu'un bâtiment spécial ou des bâtiments spéciaux soient érigés à Olympie, et que des terrains de sports y soient 'mis en bonne condition.

Une partie de ce cours annuel sera consacré à visiter des sites d'intérêt archéologique et des œuvres d'art antiques.

L'enseignement serait donné à titre honoraire par des spécialistes et des professeurs bien connus qui seraient nommés par le Comité hellénique des Jeux olympiques, d'accord avec le Comité international olympique. Ces nominations seraient transmises par le ministre royal hellénique de l'enseignement public aux autorités compétentes des pays auxquels appartiendraient les professeurs choisis.

Les frais de voyage d'aller et retour seraient assumés par les autorités susmentionnées.

Les frais en Grèce seraient à la charge du Comité hellénique des Jeux olympiques et de l'organisation de l'Académie olympique.

Les élèves seraient choisis par les Comités olympiques nationaux, parmi des jeunes gens offrant des qualités physiques et mentales qui pourraient faire à l'avenir des chefs du mouvement olympique.

Etant donné que les cours se feraient tant, en anglais qu'en français, il serait nécessaire que les élèves possèdent une connaissance suffisante de ces deux langues.

Les dépenses restant à la charge des élèves seraient payables en entier à l'organisation de l'Académie olympique. Leur montant pourrait être payé soit par les élèves eux-mêmes ou sous la forme de bourses par les comités olympiques nationaux ou les gouvernements respectifs.

Les frais couvrant l'ensemble du cours seront calculés en temps voulu.

Les professeurs, conférenciers et Clèves vivront avec la simplicité voulue dans l'ambiance, naturelle la plus appropriée et dans un seul camp d'entraînement pour qu'ainsi leur genre de vie corresponde à la grandeur de leur mission.

Mémorandum explicatif

*sur le projet de l'institution d'une
Académie olympique en Grèce.*

Ceux qui considèrent les sports et plus spécialement les Jeux olympiques comme un facteur essentiel de l'éducation physique et morale de la jeunesse, se demandent avec un intérêt toujours croissant si vraiment les Jeux olympiques accomplissent, dans la vie moderne, le rôle que leur destinait feu le baron de Coubertin et ses collaborateurs.

Les buts proposés ont été si clairement énoncés à plusieurs reprises qu'il n'est pas nécessaire de citer tout ce que le baron de Coubertin, le professeur Jean Chryssafis, lord Aberdare, le colonel P.-W. Scharroo et d'autres encore ont écrit sur ce sujet.

Je ne puis donner une plus exacte idée de l'importance attribuée au facteur culturel des Jeux olympiques qu'en mentionnant les mots dont se sert le baron de Coubertin à ce sujet, mots reproduits dans le N° 12 du *Bulletin du C. I. O.* :

« On confond, dit-il, les Jeux olympiques avec les Championnats du monde et on estime la valeur de la collaboration d'une

olympiade d'après le nombre des records qui ont été abaissés de quelques secondes ou élevés de quelques centimètres. Les Jeux olympiques sont plus et moins que des championnats du monde. Ils constituent une manifestation pédagogique qui doit centraliser, comme jadis, autour du culte de la jeunesse, la pensée collective des peuples et dont le succès se mesure à l'action qu'elle exerce sur cette pensée. *Ils doivent être imprégnés d'histoire, d'art et de philosophie, édifier de nobles traditions, ordonner la beauté des gestes, conserver jalousement la mesure et les proportions de toutes choses, s'organiser enfin en vue d'une carrière durable et féconde sans se laisser influencer par les passions ou la mode du jour.* »

Il dit aussi : « *J'espère que de plus en plus la succession régulière des Olympiades aidera à rythmer la vie sportive, à la contenir, à la préserver contre ses propres excès.* »

Or, cet espoir était-il fondé ? On est mené à en douter.

Déjà en 1937, le baron de Coubertin se trouvant à Athènes, m'exprimait ses craintes à ce sujet, considérant que la mécanisation de l'entraînement à outrance des sportifs serait au détriment de l'équilibre requis entre le corps et l'esprit. Depuis lors, le mal s'est aggravé.

C'est pour remédier à cette tendance que, sur la proposition du baron de Coubertin et du professeur Chryssafis, alors directeur de l'éducation physique en Grèce, une loi a été votée par laquelle on instituait les « Jeux classiques » qui, comprenant des compétitions d'athlétisme, des concours de musique et de tragédie, seraient célébrés suivant les préceptes de l'antiquité classique. »

La mort prématurée du professeur Chryssafis, dont j'ai eu le privilège d'être l'élève sportif, n'a pas permis de donner à cette institution le sens que comprenait la phrase : « suivant les préceptes de l'antiquité classique ». préceptes qu'on pourrait résumer par la maxime : « MH EN AFEM » (rien à l'excès).

Pas d'excès dans l'entraînement sportif (éducation physique), pas d'excès d'autre part dans l'enseignement culturel des écoles, préjudiciable au développement physique de la jeunesse, mais l'équilibre entre l'éducation de l'esprit et du corps que professe Platon.

Malheureusement, l'application de la loi de 1929 sur les Jeux classiques a commencé pour ainsi dire à contresens par une exhibition mal exécutée dans le stade Panathé-

PÉDAGOGIE SPORTIVE

Celui qui persuade à ses élèves de se livrer aux sports avec mesure et de façon judicieuse et qui parvient à les préserver de l'excès, celui-là est le modèle des pédagogues sportifs.

P. de C.

naïque lors de la session du C. I. O., en 1934. Ce fut un défilé de figurants plutôt que d'athlètes conscients de concourir pour la victoire.

Il y manquait « l'âme », comme m'a dit alors le président feu le comte de Baillet-Latour. Il y manquait la préparation intellectuelle sur les « préceptes de l'antiquité classique », préparation qui s'effectuait dans l'antiquité dans le « Gymnase » et la « Palestra » et se parachevait à Olympie, où les candidats à participer aux Jeux se rendaient un mois avant l'ouverture des concours.

C'est dans le but de compléter l'institution des Jeux olympiques dans sa mission pédagogique que le Comité olympique hellène a pensé organiser un centre intellectuel où une élite de la jeunesse universitaire de tous les pays viendra s'initier aux principes olympiques sous la direction des personnes reconnues pour leur compétence.

Ces jeunes gens, convaincus de la justesse de ces principes par l'enseignement de leurs maîtres et l'influence du climat qui a fait naître et fleurir les principes de l'harmonie et de la mesure en toute chose, se feront les apôtres de ces idées dans leurs pays.

Plus tard, ils constitueraient les cadres dirigeants des sports et seraient les continuateurs de la conception saine de l'Olympisme.

Nous croyons qu'il est de beaucoup préférable de prévenir ou contenir, par la persuasion les tendances vers l'exagération et les déviations sportives que de tâcher à y remédier par des mesures de coercition ou des règles prohibitives souvent éludées.

Nous adressant au cercle le plus compétent en questions sportives, nous nous abstenons de relater des cas et des faits à l'appui de cette thèse.

Qu'il nous soit permis, quand même, en finissant de transcrire ici un fragment de la préface du livre de E. Norman Gardiner : *Les Sports athlétiques grecs et leurs Festivals*, publié en 1910 :

« C'est mon espoir que le présent volume intéressera le lecteur ordinaire autant que ceux qui étudient le passé. Car si mon sujet paraît à première vue purement archéologique, beaucoup de problèmes dont il traite sont aussi réels aujourd'hui qu'ils l'étaient pour les Grecs. La place de l'entraînement physique et des jeux dans l'éducation, la place de l'athlétisme dans la vie individuelle et nationale, sont des questions de toute première importance pour nous autres tous et en considérant ces questions, nous avons toujours quelque chose à apprendre dans l'histoire athlétique d'un pays qui, pendant un certain temps tout au moins, a réussi à concilier les besoins rivaux du corps et de l'esprit et immortalisa ce résultat dans ses arts. »

J. KETSEAS

membre du C. I. O. pour la Grèce.

Athènes, janvier 1949.